VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

POSITIVEMENT SANS LIMITE

COTTAGE DOUBLE 4012-4014, rue Dauphine.

BATISSE 4010, rue Dauphine, servant comme "Shop" de Forge et Charron.

COTTAGE DOUBLE 741-743, rue Bartholomew, coin de la rue Dauphine.

LE TERRAIN VACANT, contigu à la propriété ci-dessus, avec Vieilles Bâtisses, désignées par les Nos 737-739 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 731 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 729 rue Bartholomew.

COTTAGE DOUBLE 723-725 rue Bartholomew.

Valentine Springer et als vs George Springer et als.

Cour Civile de Distr et Paroisse d'Orléans, Division E, No 92,709.

Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 7 juin 1910, par Jas H. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 avril 1910 et signé en Cour ouverte le 2 mai 1910 par l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et annal en vertu et conformément à un ordre dans l'affaire de l'interdiction de Stephen Springer daté et signé du 26 avril 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C et du No 91,416, de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par ledit Tableau de l'Est No 150, borné par les rues Dauphine, Massant, Bartholomew et Royale sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 février 1910, annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35) trois pouces (3) de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds (159) onze pouces (11) de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, alée en briques de chaque côté et loué à un loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39) cinq pouces (5) de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96) un pouce (1) entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprennent les deux grandes bâtisses servant comme "shop de forge" désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898, par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente quatre pieds (34) cinq pouces (5) de face à la rue Bartholomew, soixante-neuf pieds (69) sept pouces (7) de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est compris du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lettre T dans ledit No 150, borné par les rues Dauphine, Massant, Bartholomew et Royale sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 février 1910, annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35) trois pouces (3) de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds (159) onze pouces (11) de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion du lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, alée en briques de chaque côté et loué à un loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39) cinq pouces (5) de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96) un pouce (1) entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion du lot original Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprennent les deux grandes bâtisses servant comme "shop de forge" désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898, par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente quatre pieds (34) cinq pouces (5) de face à la rue Bartholomew, soixante-neuf pieds (69) sept pouces (7) de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est compris du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 7 JUIN, 1910.

SUCCESSION DE MICHAEL WALSH.

No 92,017—Cour Civile de District—Division C.

Propriétés de Valeur dans le Premier District.

No 2301 avenue Cleveland, coin de la rue Miro, une Epicerie Etablie.

Nos 2305-2307 avenue Cleveland, un Bon Cottage Double.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Par un jugement de l'Honorable A. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé du 30 avril 1910, et à moi adressé, il offrirai en vente, MARDI, le 7 juin 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No cinq cent cinquante deux, borné par les rues Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, S. Miro, Canal et Tonti, désignés par les Nos 21 et 22, d'après un devis annexé à un acte de vente par la succession de F. F. Guion à A. B. James, exécuté pardevant F. O. Stark, ancien notaire en cette ville le 9ème jour d'avril 1866 mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent vingt pieds huit pouces et six lignes entre lignes égales et parallèles. Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre; et le lot No vingt-deux forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue S. Miro.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1910. L'acte de vente devant être passé pardevant John Watt Duffy, notaire aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0[0 doit être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

John D. Grace, avocat

PETER GALLAGHER, Encanteur.

5 mai—5 8 15 22 29—juin 5 et 7

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE "OLD LANDMARK"

CONNU COMME

COLOMBO'S HORSESHOING SHOP,

No 2214 Rue St-Philippe.

SUCCESSION DE LUIGI COLOMBO.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 92,636.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 828 rue Orleans, il sera vendu, MERCREDI, le 15 juin 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé du 9 mai 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Damaine, Davis et Miro désigné comme lot No 4 et mesurant vingt-neuf pieds, six pouces et un tiers de ligne à la rue St-Philippe, vingt-neuf pieds six pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur quatre-vingt douze pieds six pouces et trois-quarts de ligne en profondeur sur le côté le plus près de la rue Galvez et quatre-vingt-douze pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans Limite

COTTAGE SIMPLE RETIRE

541 Rue Joséphine, entre Rousseau et St-Thomas.

Francis Michel Colligan, autrement connu comme Francis M. Hassner, vs Mme Anne Colligan, veuve de William Lonergan et als.

Cour Civile de District—Division A — No 92,989

Il sera vendu, enchère publique, JEUDI, 30 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 mai 1910 et lu et signé en Cour ouverte le 24 mai 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Adele, Josephine, Rousseau et St-Thomas, désigné par le No 6 sur un plan dressé par Lewis Bringier, voyer général daté du 10 février 1834, et déposé comme plan No 21 en le livre des plans No 1 en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure vingt-sept (27) pieds six (6) pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds (110) de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une alée de quatre pieds dix pouces de largeur en commun avec lots et autres.

Conditions—Comptant, les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur aussi bien que tous les certificats requis pour la vente. L'acte de vente pardevant Wm H. Byrnes, Jr, notaire; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en les mains de l'encanteur.

2 mai—29—juin 5 12 19 26 28 30

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Charmant cottage "Home" élevé dans un des plus jolis endroits de la magnifique rue du Canal.

No 2226 RUE DU CANAL,

Encoignure de la rue Miro.

Joli Terrain pour bâtir, rue Miro, entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland.

Emma L. Roca et al vs Rosalie O. L. Koops et al.

No 92,978—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, — C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 31 mai 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, et vertu d'un jugement rendu le 22 avril 1910 et signé le 28 avril 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 523 borné par les rues Canal, Cleveland, Miro et Galvez, désignée par la lettre S, et mesurant d'après un devis de D. E. Seghers, voyer, daté du 5 mars 1910, comme suit: Le lot S formant l'encoignure des rues Canal et Miro, et mesurant 18 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Canal sur 182 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Miro, 119 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur une première ligne sur le côté vers la rue Galvez, dela 64 pieds 4 lignes de largeur sur une deuxième ligne s'étendant vers la rue Galvez, de la 87 pieds 2 pouces 7 lignes sur une seconde profondeur s'étendant diagonalement vers la rue Cleveland, et 109 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dressé par le No 2226 rue du Canal, et comprenant un cottage de résidence simple bien construit, avec bâtisse à deux étages dans le fond, retiré de la banquette et contenant véranda sur le devant, vestibule, salon à arche, 5 chambres à coucher, chambre à bain, salle à manger, cuisine, office, "store room", armoire pour linge; la maison est bien tapissée et en bonne condition.

Un joli "Home" dans une des plus jolies portions de la magnifique rue du Canal.

2. Un certain lot de terre désigné par la lettre R sur un devis par Seghers, contigu à la propriété ci-dessus dans le fond, et mesurant 32 pieds de face à la rue Miro sur 97 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Cleveland, 109 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal, et 34 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance en un et deux ans, représentée par billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantie par hypothèque et privilège. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police d'assurances au porteur des billets. L'acte de vente devant contenir les clauses de non-aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour la collection des dites billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer payer en sus en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers que de la date de l'acte de vente.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat notaire aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claib rne, Walter L. Gasson, avocats.

30 avril—30 mai 1 8 15 22 29 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Henry Vable.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,349. Division C.—Attendu que Mme Marie Niermann, veuve de John Henry Vable a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Henry Vable, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas & Sothon, avocats.

27 mai—27 31—juin 5

VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

SUCCESSION DE ROSE BYRNE WATERS.

Cour Civile de District Div. A. No 92,389.

A L'ENCHERE MARDI, 31 MAI 1910,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent,

468 AVENUE HOWARD,

Entre les rues Derbigny, Magasins, Constance et Poeyfarré.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable T. C. W. Ellis, Juge de la Division A, Cour Civile de District, daté et signé le 21 avril 1910, je vendrai au plus offrant la propriété ci-après décrite. Un certain lot de terre situé dans le 1er District, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Magasins, Constance et Poeyfarré et désigné comme lot No 19 sur un plan tracé par G. T. Dunbar, voyer, le 12 nov. 1848 et déposé comme plan 43 dans le livre de plans No 4 de William Christie, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure vingt-deux pieds 7 pouces trois cinquièmes (22 7 3/5) de face à la rue Delord sur cent pieds (100) de profondeur entre lignes parallèles, en mesure anglaise. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de l'année 1910, les frais de tous les certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant Jas. A. Wolf, notaire et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

Les effets mobiliers comprenant un Coffre-fort en fer seront vendus sur place, 468 avenue Howard, Mardi 31 mai à 11 A. M.

Conditions—Comptant sur les lieux.

28 avril—28—mai 1 8 15 22 29 31

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman.

No 92,784, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".

Propriété Foncière Commerciale de Choix,

Située dans le Cœur du District du Commerce de Gros,

No 401-03-05 rue Magasin, coin Natchez, près de la Nouvelle Bâtisse de Poste, de la Bâtisse du Board of Trade, vis-à-vis des Bureaux du Southern Pacific et à une courte distance de la rue du Canal,

Jolie Maison de Résidence Simple et Moderne,

A deux Etages, avec Pelouse,

5222 rue Perrier, entre Bellecastle et Dufossat.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur. — MARDI, le 28 juin 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 19me jour de mai 1910, et signé en cour ouverte le 25me jour de mai 1910, par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire susdite et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés s'étendant et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Natchez et Poydras et désignés comme terrains Nos un et deux, sur un plan déposé en l'étude de Stark, notaire, ledit lot No un mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de façade rue Magazine, soixante-dix pieds neuf pouces de façade rue Natchez et soixante dix pieds de profondeur sur le côté du lot No deux, et vingt-sept pieds trois pouces dans le fond, et lot No deux est contigu au lot No un et mesure dix-neuf pieds six pouces de façade rue Magazine sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus décrite est une bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No municipal 401-03-05 rue Magazine, coin Natchez et est louée jusqu'au 30 septembre 1910 au prix de $150 par mois.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No trois cent dix (310) ancienne numérotation No 44 du faubourg Avart), borné par les rues Perrier, Colisée (ci-devant Paquemine), Bellecastle et Dufossat, lequel morceau de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Bellecastle, mesurant au pied américain quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et se compose de tout le terrain désigné par le No seize, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Forshey, voyer, déposé comme plan neuf, en l'étude de C. Courtès Ledreyere ancien notaire de cette ville et annexé sur un devis en date du vingt-un mars 1898, fait par Edgar Billé, député voyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Queyronze, notaire, le 13 novembre 1904. Les dits terrains ayant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après le dit plan et devis.

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie devant; 4 chambres à coucher, chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, auvent et tout le confort moderne et est désignée par le No Municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à un an et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur en paiements égaux représentés par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept (7 0[0) pour cent par an de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acquéreur faisant assurer les bâtisses et améliorations pour le montant du crédit et transférera la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant la clause de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0[0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0[0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

27 mai—27 29—juin 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Veuve George Faehnle et als vs les Mineurs Pfaefflin.

No 91,892, Cour Civile de District, Division "C".

VENTE EN PARTAGE

Excellent Cottage Simple avec Magnifiques Terrains,

1804 rue Octavia, coin de la rue Danoel (vis-à-vis du Parc Dancel).

Joli Cottage Simple, 5515 rue Danoel

Excellent Site pour Bâtir, rue Saratoga, entre les rues Octavia et Joseph, mesurant 30x154.

A l'Encan, JEUDI, le 23 juin, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 19 mai 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots ou portions de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 489, borné par les rues Octavia, Danoel (autrefois Remparts), Joseph et Saratoga, d'après un devis de Edgar Pille voyer, daté du 4 mars 1910 et mesurant comme suit, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, formant le coin des rues Octavia et Danoel, et mesurant 120 pieds de face à la rue Octavia sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Danoel. Cette propriété est un cottage simple contenant vestibule de réception, 7 chambres, grande galerie, soubassement avec 4 chambres, toutes planchéiées, dans la cour il y a hangar, etc.

2. Un certain lot ou portion de terre de cela, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, mesurant 30 pieds de face à la rue Danoel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec galerie sur le devant, vestibule sur le côté, 4 chambres, cuisine, hangar, etc., et est désigné par le No 5515 rue Danoel.

3. Un certain lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga, sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, lequel dit lot ou portion de terre sont pris de et forment parti des lots originaux No sept, huit, neuf, dix et onze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou acquéreurs à sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur avec les clauses usuelles de pénalité et cinq pour cent d'honoraires d'avocats, etc. Les améliorations ci-dessus devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets avec toutes les autres causes de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

22 mai—22 29 juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme JULIA O'NEIL, Epouse décédée de John Hussey.

No 90,970—Cour Civile de District—Division B.

Maison de Résidence Simple à Deux Etages, Bien Située,

No 240 rue S. Claiborne.

A L'ENCAN, MARDI, 14 JUIN, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Immobilières,

311 Rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 14 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division B, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'effet à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de cette ville. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 14 et 15 dans le carré borné par les rues S. Claiborne, Gasquet, S. Robertson et l'avenue Tulane. Lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face rue S. Claiborne sur 11 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McDay, ancien notaire en cette ville comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande maison de résidence simple, en bois à deux étages ayant de grandes galeries devant et sur les côtés, corridor à escalier et huit chambres. Elle est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers au plus comptant; la balance, s'il y en a, en billets de un et deux ans, avec intérêt annuel de huit pour cent de leur date jusqu'à leur paiement; l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910, et payant en sus du prix d'adjudication le coût de tous les certificats incidents et nécessaires à la délivrance des titres et le coût de l'acte. L'acte de vente pardevant George F. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.

14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux lots de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de soierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente etc.

MARDI, le 14 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — MARDI, le 14 juin 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 12me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Marx, Heaton et Peak, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle Peak et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 24 novembre 1906.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance à termes un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les causes usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

Gustave Cerisi et Meyer S. Dreifus avocats pour le demandeur.

Benjamin Dry, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.

Fontenis Bank and Trust Co., Receivers.

11 mai—11 15 22 29—juin 5 12 14

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUNT, Président. | Incorporée en 1882 | LOUIS BUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 3313. TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

MAYO—

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de Frank R. Rawlins.

No 92,113—Cour Civile de District.

JEUDI, le 2 juin 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ordre est daté et signé du 26 avril 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus nommés comme suit—

Premier—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans (autrefois Bloomingdale paroisse de Jefferson) faisant face à la rue State, entre l'avenue St-Charles et le Marécage, et s'étendant en profondeur à la ligne inférieure de Bloomingdale, et la ligne supérieure de Hurstville, lesquels lots sont désignés par les numéros quatre-vingt-dix-neuf et cent, d'après un plan dressé par W. H. Williams voyer, daté du 13 mai 1877, annexé à un acte de partage par et entre les héritiers de J. U. Lavillebeuvre, exécuté par devant Charles T. Soniat, un notaire en cette ville, le 18me jour d'octobre 1881; lesquels lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue State et s'étendant en profondeur à la ligne inférieure de Bloomingdale et de la ligne supérieure de Hurstville.

D'après un plan d'arpentage dressé par C. Mile Williams, député voyer de ville, daté du 20 août 1898, annexé à un acte d'achat de Mme Jessie Robertson Wing, épouse de Albert Gallatin Tebo, un premier propriétaire lées dits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue State, sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot quatre-vingt-dix-neuf a une profondeur de cent quarante six pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No 98 et cent quarante-cinq pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 100; et le lot No cent a une profondeur de cent quarante-cinq pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 99 et une profondeur de cent quarante cinq pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No 101; et trente pieds de largeur sur la ligne du fond; toutes lesdites profondeurs étant plus ou moins.

Les améliorations consistent en une résidence simple à deux étages contenant 6 chambres, chambre à bain, galeries, écuries, hangars, etc., et portent le numéro municipal 2325 rue State.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Delachaise et l'avenue de la Louisiane, lequel lot mesure quarante-un pieds huit pouces de face à la rue Delachaise sur cent vingt-huit pieds de profondeur sur le côté de la rue Chestnut, et d'une profondeur sur le côté opposé de quatre-vingt seize pieds sur une ligne s'étendant de la rue Delachaise, de la neuf pieds quatre pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Chestnut, de trente-deux pieds sur une ligne s'étendant à la ligne du fond, et trente-deux pieds quatre pouces en largeur sur la ligne du fond, étant composé du tout original No 18 et des portions du fond des lots Nos 19, 20 et 21.

Les améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages contenant 9 chambres, chambre à bain, vestibules, gale